



50° NORD
— 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

ÉCLATS

programme de coopération en arts visuels
Hauts-de-France & Wallonie-Bruxelles



50° NORD
— 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

Contexte

- S'inscrit dans une culture de **la mise en coopération** de ses adhérent•es **depuis 2002**
- 11 éditions **Watch This Space**

Étape historique du projet associatif avec **changement complet des statuts en 2023** :

- Ouverture à de **nouvelles catégories de membres** (indépendant•es dont créateur•ices en arts plastiques et en design, salarié•es, galeries, fondations, écoles d'art, centres d'art, musées, FRAC, etc.)
- Le pôle **accompagne les synergies** des acteur•ices des arts visuels **des deux côtés de la frontière franco-belge**
- Aboutissement **d'un nouveau projet**, redimensionné au regard des statuts et des ambitions des acteur•ices



50° NORD
— 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

Les objectifs d'ÉCLATS

L'objectif du programme de coopération culturelle ÉCLATS est de **transformer les pratiques professionnelles** en engageant les acteur·ices du territoire dans **des projets d'innovation et d'expérimentation**, en utilisant **la coopération comme levier de montée en compétences**.

Ce programme favorise des modalités de coopération entre **artistes, designer·euses, commissaires d'exposition, critiques d'art, organismes de formation, structures et professionnel·les spécialisé·es dans le développement et l'accompagnement de projets artistiques et culturels, structures de diffusion artistique, collectivités territoriales, entreprises et habitant·es**, sous forme d'alliances.



50° NORD
— 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

FAIRE ALLIANCE : pourquoi ?

Les alliances permettent de travailler de **manière solidaire** sur plusieurs enjeux, tout en créant des synergies :

- La transition des pratiques professionnelles sur des enjeux communs tels que **l'inclusion, l'éco-responsabilité, le numérique, l'équité des territoires, la participation citoyenne, l'égalité femmes-hommes, la qualité de vie au travail, etc.**
- La **montée en compétences**
- Le **développement économique de l'activité** des professionnel•les à l'échelle eurorégionale



50° NORD
— 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

FAIRE ALLIANCE : pourquoi ?

- Je suis un•e créateur•ice / un collectif et je souhaite être accompagné•e dans mon projet
- Je souhaite m'allier à d'autres professionnel•les pour créer une alliance



50° NORD
— 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

1ère possibilité

Je suis un•e créateur•ice / un collectif et je
souhaite être accompagné•e dans mon projet
artistique

PROGRAMME ÉCLATS
NOVEMBRE 2024



50° NORD
— 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

FAIRE ALLIANCE : avec qui ?

Vous avez un projet et vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement dans son ingénierie et sa réalisation.

- Votre recherche s'adresse à : une **typologie variée de porteur.euses de projets**: artistes, designer.euses, commissaires d'exposition, critiques d'art, organismes de formation, structures et professionnel•les spécialisé•es dans le développement et l'accompagnement de projets artistiques et culturels, structures de diffusion artistique, collectivités territoriales, mécènes, collectionneur.euses, entreprises, ...
- Avec la nécessité de créer une **alliance d'acteur•ices pouvant vous accompagner à différentes étapes de votre projet** : recherche de financements, d'ateliers, de résidence, d'espace de diffusion, ...



50° NORD
— 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

Les étapes du programme ÉCLATS

- **Jusqu'au 13 janvier** : Rédaction de la fiche créateur•ice et présentation de votre projet
- **Janvier – Février 2025** : Appel à participation adressé à l'ensemble des professionnel•les des arts visuels de la Région Hauts-de-France et de Wallonie-Bruxelles
 - **26 Mars 2025** : Rencontre d'interconnaissance entre les alliances constituées en présence des créateur•ices accompagné•es
 - **Avril – Août 2025** : Période de recherche / résidence / production / édition
 - **Septembre 2025 – Janvier 2026** : Présentation publique sur les territoires
 - **2026** : Année rétrospective des alliances portant sur les recherches–actions menées, suivie d'une période de bilan croisé



50° NORD
— 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

FAIRE ALLIANCE : comment participer ?

En tant que **créateur•ices porteur•se d'un projet** :

- S'engager à adhérer à 50° NORD – 3° EST en 2025 et 2026, et respecter ses statuts (dont les fondements éthiques) si son projet s'inscrit dans le programme ÉCLATS suite à l'appel à participation
- S'engager à suivre toutes les étapes en 2025 et 2026
- Participer à une alliance, composé de 3 acteur•ices et être chef•fe de file
- Bénéficier d'un cadre stimulant favorisant le co-développement entre professionnel•les
- Être accompagné•e sur la visibilité de vos expérimentations (rétrospective, édition, etc.)



50° NORD
— 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

FAIRE ALLIANCE

Quelle valeur ajoutée pour les partenaires de votre projet ?

- S'engager dans un projet sur **plusieurs territoires** ouvert à l'expérimentation et à l'innovation
- Bénéficier d'un **accompagnement croisé** entre les partenaires du projet tout au long d'une année et d'une visibilité sur les territoires en 2025
- Participer à des **temps de réflexion et de présentation des recherches** en 2026, au delà du territoire eurorégional
- Bénéficier d'une adhésion offerte à 50° NORD - 3° EST en 2025 pour les néo-adhérent•es, et de l'ensemble des outils développés par le pôle



50° NORD
— 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

Fiche créateur·ice

Retrouvez ici la fiche créateur·ice à transmettre

Fiche en ligne

PROGRAMME ÉCLATS
NOVEMBRE 2024



50° NORD
— 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

2ème possibilité

Je souhaite m'allier à d'autres
professionnel•les pour créer une
alliance

PROGRAMME ÉCLATS
NOVEMBRE 2024



50° NORD
— 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

FAIRE ALLIANCE : avec qui ?

Afin de garantir un **équilibre parmi les alliances** et des échanges les plus riches possible, vous pouvez faire alliance avec :

- Une **typologie variée de porteur•ices de projets**: artistes, designer•euses, commissaires d'exposition, critiques d'art, organismes de formation, structures et professionnel•les spécialisé•es dans le développement et l'accompagnement de projets artistiques et culturels, structures de diffusion artistique, collectivités territoriales
- Avec la nécessité de créer une **alliance d'acteur•ices de différentes tailles**, pour éviter un trop grand déséquilibre entre les projets proposés, et établies sur différents territoires, favorisant leurs diversités d'approche



50° NORD
— 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

FAIRE ALLIANCE : avec qui ?

À noter

- Les acteur•ices d'envergures peuvent rejoindre **plusieurs alliances**
- Un•e créateur•ice peut être **porteur•se de projets au sein d'une alliance** et **être bénéficiaire d'une autre alliance**, mais ne peut pas être juge et partie au sein d'une même alliance



50° NORD
— 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

Les étapes du programme ÉCLATS

- **Jusqu'au 13 janvier** : Constitution des alliances pour les porteurs de projets
- **Janvier – Février 2025** : Appel à candidatures adressé aux créateur•ices des arts plastiques et du design (individuel ou en collectif)
- **26 Mars 2025** : Rencontre d'interconnaissance entre les alliances constituées en présence des créateur•ices accompagné•es
- **Avril – Août 2025** : Période de recherche / résidence / production / édition
- **Septembre 2025 – Janvier 2026** : Présentation publique sur les territoires
- **2026** : Grande rétrospective des alliances au BPS22 (Charleroi), avec lancement d'une édition portant sur les recherches–actions menées, suivie d'une période de bilan croisé



50° NORD
— 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

FAIRE ALLIANCE : comment participer ?

En tant que **porteur•se de projets au sein d'une alliance** :

- S'engager à adhérer à 50° NORD – 3° EST en 2025 et 2026, et respecter ses statuts (dont les fondements éthiques)
- S'engager à suivre toutes les étapes en 2025 et 2026
- Participer à une alliance, composé de 3 porteur•ses de projets, qui devra désigner un•e chef•fe de file
- Bénéficier d'un cadre stimulant favorisant le co-développement entre professionnel•les
- Être accompagné•e sur la visibilité de vos expérimentations (rétrospective, édition, etc.)



50° NORD
— 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

FAIRE ALLIANCE : comment participer ?

- Chaque alliance devra **intégrer les 2 étapes suivantes** dans son projet :
 - **Résidence de recherche** et/ou **appui à la production/édition**
 - **Présentation publique** des recherches et/ou productions issues de la première étape
- Bien identifier **le projet commun**, un **cadre de travail équitable** au sein de l'alliance, les **ressources et compétences** mises à disposition pour le projet et réparties entre les différentes personnes porteuses du projet de l'alliance



50° NORD
— 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

FAIRE ALLIANCE

Quelle valeur ajoutée pour le/la créateur•ice lauréat•e du projet de votre alliance ?

- S'engager dans un projet sur **plusieurs territoires** ouvert à l'expérimentation et à l'innovation
- Bénéficier d'un **accompagnement croisé** entre 3 porteur•ses de projets a minima tout au long d'une année et d'une visibilité sur les territoires en 2025
- Participer à des **temps de réflexion et de présentation des recherches** en 2026, au delà du territoire eurorégional
- Bénéficier d'une adhésion offerte à 50° NORD – 3° EST en 2025, et de l'ensemble des outils développés par le pôle



50° NORD
— 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

Cadre d'intervention du pôle

Le pôle interviendra dans **le pilotage général du programme** de coopération :

- Accompagnement annuel à la mise en coopération des professionnel•les et soutien à la recherche d'opportunités de financement
- Animation du comité de pilotage constitué du pôle et des chef•fes de file de chaque alliance
- Gestion des appels (à constitution des alliances et de l'appel à participation)



50° NORD
— 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

Cadre d'intervention du pôle

- Gestion administrative des **conventions multi-partenariales**
- Rôle de **médiation entre les parties-prenantes**
- Élaboration d'une **identité visuelle**
- **Valorisation des alliances** dont édition d'une publication présentant leurs travaux de recherche , afin d'identifier l'unité du programme
- Organisation d'une rencontre à l'occasion d'une **grande rétrospective** fédérant l'ensemble des projets
- Coordination du bilan



50° NORD
— 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

Fiche créateur-ice

Retrouvez ici la fiche alliance à
transmettre

Fiche en ligne



50° NORD
— 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

Présentation d'opportunités de financement
complémentaires permettant de développer un
projet en coopération
(hors fonctionnement – contrat programme –
conventionnement)



50° NORD
— 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

Présentation d'opportunités de financement Région Hauts-de-France

Adressées aux affilié•es au régime social des artistes-auteur•ices
implanté•es en Hauts-de-France et collectifs :



- 3 dispositifs d'accompagnement
 - **phase préparatoire à la création** (2.000€)
 - **production d'une oeuvre artistique** (8.000€)
 - **projet de développement** (6.000€)
- Dispositif dans PRAC 25 ouvert du 15 octobre 2024 au 28 février 2025 (possibilité de déposer 2 demandes / an)
- Taux de prise en charge : 100%



50° NORD
— 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

Présentation d'opportunités de financement Région Hauts-de-France

Adressées aux acteur•ices implanté•es en Hauts-de-France :



- **Export et promotion de la création régionale dans le cadre d'événements prescripteurs** (salon, biennale, foire, etc.) hors des Hauts-de-France – PRAC 25 – **dispositif MOEX**
- Appel à projets à venir ouvert courant mars 2025 (à confirmer) (entre 2.500 et 15.000€)
- Taux de prise en charge : 50% pour les personnes morales et 80% pour les personnes physiques sous statut indépendant



50° NORD
— 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

Présentation d'opportunités de financement Drae Hauts-de-France

Adressée aux plasticien•nes et créateur•ices implanté•es en Hauts-de-France :



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Aide individuelle à la création** ayant pour but de favoriser la recherche artistique dans tous les domaines de la création artistique contemporaine en arts visuels. Pas de finalité la diffusion ou l'édition. Sur rendez-vous auprès du conseiller.
- Dispositif ouvert entre janvier et fin février 2025 (à confirmer) (8.000€)
- Taux de prise en charge : 100%. Non cumulable avec l'aide à la production de la Région Hauts-de-France.



50° NORD
— 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

Présentation d'opportunités de financement Drae Hauts-de-France

Adressées aux structures culturelles implantées en Hauts-de-France :

- **Aide au projet ponctuel et autres dispositifs** selon la nature du projet de création
 - dépôt fin mars 2025 (pas de visibilité sur le plafond)
- **Fonds de coopération pour les projets transfrontaliers**
 - dépôt fin janvier 2025 (pas de visibilité sur le plafond) – attention à avoir pour les structures déjà aidées sur des fonds création
- **Fonds accessibilité délégués à Signes de Sens** (non cumulable avec l'appel à projet Culture-Santé-Handicap)
 - dépôt 21 mai 2024 (sous réserve) (3.000€)
 - Taux de prise en charge : 80%.



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



50° NORD
— 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

Présentation d'opportunités de financement Fédération Wallonie-Bruxelles

Adressée à tous les acteur•ices ayant une activité dans le secteur des arts plastiques et visuels implanté•es en Fédération Wallonie-Bruxelles :



- **Bourse de recherche** adressée aux artistes implantés en FWB. Soutien aux travaux de recherche de nature esthétique, technique ou conceptuelle / projets de monstration ou de résidence nécessitant un soutien théorique, ou un travail rédactionnel visant à étayer une approche, une démarche ou une recherche coordonnées à un développement fondamental ou formel innovant. Démontrant son intérêt intellectuel pour la Communauté française de Belgique
- date limite de dépôt au 15 avril 2025, sous réserve
- entre 1.000 et 15.000 €



50° NORD
— 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

Présentation d'opportunités de financement Fédération Wallonie-Bruxelles

Adressée à tous les acteur•ices ayant une activité dans le secteur des arts plastiques et visuels implanté•es en Fédération Wallonie-Bruxelles :



- **Bourse d'aide à la création ou à la production** adressée aux artistes implanté•es en FWB. Soutien à la création d'une oeuvre, d'une pratique / travaux de recherche esthétique ou conceptuelle étayant une démarche de création culturelle ou artistique / développement de la carrière d'un•e créateur•ice de la Communauté française. Pas nécessité de monstration du résultat des travaux. Témoigner d'une démarche étique et durable.

- date limite de dépôt au 15 avril 2025, sous réserve

- entre 1.000 et 15.000 €



50° NORD
— 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

Présentation d'opportunités de financement Fédération Wallonie-Bruxelles

Adressée à tous les acteur•ices ayant une activité dans le secteur des arts plastiques et visuels implanté•es en Fédération Wallonie-Bruxelles :



- **Aide ponctuelle** portant sur le soutien à la création ou à la production adressée aux artistes et aux structures implantés en FWB
- Date limite de dépôt au 15 mars 2025 (sous réserve)
- Entre 1.000 et 50.000 €



50° NORD
— 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

Présentation d'opportunités de financement Fédération Wallonie-Bruxelles

→ **Conditions pour les artistes** : être reconnu•e par l'administration générale de la Culture et, en particulier, de la Direction des arts plastiques contemporains : catalogue des artistes reconnus. Le soutien sera alors redistribué par l'artiste auprès des artistes, commissaires, technicien•es intervenant dans la réalisation de l'action de diffusion : grille forfaitaire en ligne

→ **Conditions pour une structure** : reconnu dans le cadre du programme « Art & Vie » catalogue des organisateurs reconnus.

Demande de reconnaissance en ligne – réponse sous 30 jours ouvrables (ouvert aux galeries, centres d'art, résidences, collectifs d'artistes, lieux indépendants et alternatifs, etc.)

→ **Conditions complémentaires** : durée minimale de la manifestation : 3 jours / avoir *a minima* un•e artiste reconnu•e par l'administration comme tierce organisateur•ice (ne devra être juge et partie dans l'organisation de la manifestation)





50° NORD
— 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

Présentation d'opportunités de financement Fédération Wallonie-Bruxelles

Adressée à tous les acteur•ices ayant une activité dans le secteur des arts plastiques et visuels implanté•es en Fédération Wallonie-Bruxelles



- **Aide ponctuelle portant sur le soutien à l'édition** adressée aux artistes et aux structures implanté•es en FWB
- Date limite de dépôt au 15 mars 2025 (sous réserve)
- Entre 1.000 et 50.000 €
- **Aide ponctuelle portant sur le soutien à l'organisation d'un événement** adressée aux artistes, collectif d'artistes et association implanté•es en FWB
- Date limite de dépôt au 15 mars 2025 (sous réserve)
- Entre 1.000 et 50.000 €

Liste des aides et services proposés : <https://www.wbi.be/fr/arts-visuels>

– **Accueil de professionnel·les internationaux en FWB**

– Introduction de la demande au plus tard 1 mois avant l'accueil (2.500€ par projet et par an)

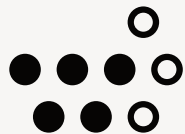
– Taux de prise en charge : 50%

– **Soutien aux artistes à la mobilité lors d'une manifestation à l'international**

– Introduction de la demande au plus tard 12 jours avant la date de la commission

– **Soutien aux artistes ou représentants d'artistes lors d'une résidence à l'international**

– Introduction de la demande au plus tard 12 jours avant la date de la commission / conditions : faire état de 2 ans de pratique artistique



Wallonie - Bruxelles
International.be



50° NORD
— 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

Présentation d'opportunités de financement
complémentaires
(hors fonctionnement – contrat programme –
conventionnement)



Présentation d'opportunités de financement Wallonie-Bruxelles International



Région
Hauts-de-France

Adressées à tous :

Accord de coopération HDF – FWB/WBI = COOPW

- Appel à projets à venir ouvert du 16 décembre 2024 au 7 février 2025 (sous réserve) (20.000€)
- Modalités : 2 partenaires a minima provenant de chaque région, ne pas axer la demande sur de la coproduction mais sur les 3 axes prioritaires (soutien aux artistes, échange interrégional, mise en réseau et pérennisation) attention à porter sur les conditions d'éligibilité des partenaires de l'autre versant.
- Taux de prise en charge : 60%





Adressées à tous :

Accord de coopération HDF – Institut Français

- Appel à projets ouvert du 13 décembre 2024 au 7 février 2025 (20.000€)
- Modalités : Tout opérateur de droit privé ou public (structures, acteurs culturels, créateurs ou artistes professionnels) ayant son siège en Région Hauts-de-France et/ou justifiant d'une activité professionnelle en Hauts-de-France depuis au moins deux ans.

Pour les porteurs de projets déposant sur le volet stratégique : il est impératif de solliciter un rendez-vous auprès de la Région et de l'Institut français avant tout dépôt de candidature.



50° NORD
— 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

Présentation d'opportunités de financement Adressées à tous

Culture Moves Europe – Goethe Institut / financement programme Europe Créative



- **Bourse de mobilités individuelles** ouverte jusqu'au 30 novembre 2024
Portant sur des projets devant répondre à 2 des 4 objectifs suivants (1- impliquer un processus d'exploration, recherche artistique et créative, travail à de nouveaux concepts // 2- de création, en vue de produire une nouvelle oeuvre artistique ou un travail culturel // 3- de connexion, développement et renforcement d'un réseau professionnel ou faire lien avec de nouveaux publics // 4- d'apprentissage, renforcement de compétences dans un cadre non-formel, ou en lien avec un•e spécialiste)
- Possibilité d'un mobilité individuelle ou groupée (de 2 à 5 personnes)

PROGRAMME ÉCLATS
NOVEMBRE 2024



50° NORD
— 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

Présentation d'opportunités de financement Wallonie-Bruxelles International

Adressée aux acteurs situés sur le territoire de l'accord de coopération Interreg France-Wallonie-Vlaanderen (en France : Hauts-de-France / en Wallonie : les provinces du Hainaut, de Namur et de Luxembourg) :

- Fonds FEDER

5 thèmes de coopération (recherche et innovation / climat et environnement / mobilité / cohésion sociale / gouvernance) déclinés en priorités et objectifs spécifiques sur lesquels émerger



Appel à **micro-projets Interreg** ouvert du 5 décembre 2024 au 19 mars 2025, midi > dernière ouverture sur la période 2021-2027 (50.000€)
Taux de prise en charge : 100% - projet sur 18 mois, débutant en septembre 2025

-> événement annuel du programme : 18 décembre 2024 de 13h30 à 17h30
au siège de la Région des Hauts-de-France :
inscription et programme en ligne

PROGRAMME ÉCLATS
NOVEMBRE 2024



50° NORD
— 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

Présentation d'opportunités de financement

- CNAP



12 dispositifs portés par le CNAP destinés à soutenir les artistes et les professionnel·les de l'art contemporain (commissions tout au long de l'année selon le calendrier de chaque dispositif : <https://www.cnap.fr/>)

Ressource portant sur les aides privés et publiques en faveur des artistes



50° NORD
— 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

Présentation d'opportunités de financement



- Institut français

Référencement des aides à projets

- On the Move - réseau de mobilité internationale dans le domaine culturel

Outil de référencement des appels à projets portant sur les opportunités de financement de vos projets

Répertoire de guides portant sur les mobilités

Publications supplémentaires

Newsletter dédiée

ON
THE
MOVE



50° NORD
— 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

Présentation d'opportunités de financement

- Économie mixte vers une durabilité de vos projets artistiques et culturels (monétisation de volets d'actions, recherche de fonds privés, développement des communs, etc.)
- Possibilité de financement sur des échelles territoriales de proximité (selon votre territoire d'implantation)



50° NORD
— 3° EST

Pôle arts visuels Hauts-de-France
& territoires transfrontaliers

Rappel des prochaines étapes

Au besoin, possibilité de prise de rendez-vous avec Lucie Orbie en visio ou par téléphone : l.orbie@50dn-03de.eu / +33(0)6 89 27 38 44

Au plus tard, le 13 janvier 2025 : envoi de votre fiche alliance complétée par l'ensemble des porteurs de projets à l.orbie@50dn-03de.eu

Prochaine étape



**Jusqu'au 13
janvier 2025**

Transmettre la fiche
créateur•ices

Transmettre la fiche
alliance

Fin janvier 2025 Appel à participation adressé aux professionnel•les des arts visuels

26 mars 2025 Rencontre d'interconnaissance entre les alliances constituées en présence des créateur•ices accompagné•es

Avril – août 2025 Période de recherche / résidence / production / édition

Septembre 2025 – janvier 2026 Présentation publique sur les territoires

2026 Rétrospective des alliances portant sur les recherches-actions menées en 2025, suivie d'une période de bilan croisé.